

## Les “constellations”, un dispositif issu de PPCR, cheval de Troie du nouveau management du “Grenelle”

**D**ans une circulaire intitulée « Consolidation des plans français et mathématiques », le ministre précise que les formations dites « en constellations » constituent « un objectif de formation essentiel et une priorité en matière de remplacement ». Et cela alors que les postes manquent partout et que, dès la rentrée, des classes se sont retrouvées sans enseignant...

### ► Pourquoi un tel acharnement à imposer ces formations en « constellations » ?

Pour comprendre, il faut partir de l'origine - le protocole PPCR sur l'évaluation des enseignants et son volet « accompagnement » - pour aller vers l'objectif du ministre : le « Grenelle » qui vise à totalement individualiser les carrières en instaurant une logique RH (ressources humaines) comme dans le privé.

### ► Accentuer l' « accompagnement » permanent des personnels et « consolider les dynamiques en cours »

Le ministre entend imposer à tous les PE au moins deux années sur six de formation en « constellations » (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30h (contre 18h normalement prévues pour la formation dans les obligations réglementaires de service des PE) cherchant à imposer des visites de pairs et de conseillers pédagogiques dans les classes. Il est demandé aux IA de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022. Il est tout à fait possible d'en imposer plus comme on le voit dans certains départements.

### ► Vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre explique lui-même que « les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Éducation, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ».

### ► Assurer le « geste professionnel et la chaîne de pilotage »

Le ministre entend à travers ce plan engager « la transformation de la formation continue » pour aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

Tout est dit...

### ► Mettre les personnels au pas

Il s'agit pour le ministre de mettre au pas les personnels, tant sur le plan pédagogique qu'en les soumettant aux contre-réformes, allant ainsi à l'encontre de la liberté pédagogique.

Cela passe également par d'autres dispositifs qui s'articulent entre eux : évaluations d'école, renforcement de l'accompagnement PPCR, mise en place d'une hiérarchie intermédiaire pour caporaliser la profession (conseillers pédagogiques, PEMF, directeurs d'école ?) ...

Le ministre cherche à faire de l'école son propre recours. Il veut responsabiliser les enseignants notamment sur les résultats des élèves qui reposeraient sur eux et non plus sur le système éducatif (contre-réformes, manque de moyens...). Le ministre utilise donc ces formations par constellations pour aboutir à son nouveau management, à la France Télécom, basé sur l'accompagnement perpétuel PPCR.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux remises en cause statutaires du « Grenelle » dont les formations « en constellations » forment un élément saillant. Elle invite les personnels à se réunir pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir. ■



## Les constellations : une forme "d'accompagnement" qui découle de PPCR

**C**es formations en « constellations » ne viennent pas de nulle part. Le ministre réaffirme lui-même que cela découle du protocole « *parcours professionnels, carrières et rémunérations* » (PPCR) de 2017.

Le chapitre « *Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière* » des lignes directrices de gestion « promotions » précise que les DRH académiques contribuent « à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation (...) Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs ».

► **L'accompagnement PPCR, le levier qui permet au ministre d'imposer une multitude de visites et suivis dans le cadre de son nouveau management**

La FNEC FP-FO, depuis la mise en place de PPCR que FO n'a pas signé et ne cesse de combattre, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

En effet, outre le fait que le PPCR a entériné le gel du point d'indice et renforcé l'arbitraire dans l'évaluation des enseignants, il introduit la notion d'« accompagnement ».

Le décret PPCR du 5 mai 2017 (\*) précise : « *Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution.* ».

### VERS L'INTERDICTION DES NUMÉROS DE DRESSAGE



Sous couvert de formations (imposées à un public désigné), les « constellations » cherchent à astreindre les enseignants à s'observer entre eux et ainsi porter des jugements sur les pratiques de leurs collègues, pour « les faire évoluer ».

Ainsi, les « constellations » ouvrent la voie à toutes formes de pressions et s'inscrivent pleinement dans l'accompagnement permanent PPCR qui vise à transformer des enseignants titulaires en « stagiaires à vie ».

(\*) : Lors du CTM sur la mise en application du PPCR à l'Éducation nationale, la FNEC FP-FO, la CGT et la FGAF ont voté contre le décret tandis que la FSU, l'UNSA et la CFTD ont voté pour.

## De la formation par les pairs à l'évaluation par les pairs...

**L**e ministère envisage de renforcer l'« accompagnement » des titulaires en utilisant les maîtres formateurs (PEMF) dont les missions se portent actuellement sur la formation des stagiaires. On a bien dit « stagiaires à vie » ?

Il serait également proposé aux conseillers pédagogiques de circonscription « *d'être davantage impliqués dans le pilotage pédagogique, aux côtés des IEN, en vue de s'engager dans des fonctions d'encadrement* » donc de devenir des quasi-inspecteurs sans le statut et la rémunération.

Les directeurs seraient sollicités dans le cadre des rendez-vous de carrière des adjoints ...

Le ministre entend donc créer une hiérarchie intermédiaire pour mettre au pas les personnels. ■



## Evaluations d'école : une étape clef du Grenelle pour imposer le pilotage par l'évaluation

Les formations en « constellations » rentrent aussi en résonance avec les dispositifs d'évaluations d'école inscrits dans la loi Blanquer. On y retrouve la même logique de formation/évaluation par les pairs.

Le Conseil d'évaluation de l'École préconise une « auto-évaluation » et une « évaluation externe ». Les évaluations d'école ont commencé dès la rentrée 2021. Chaque école sera évaluée tous les 5 ans.

### ► Auto-évaluation ou autoflagellation

Cette auto-évaluation « définit des priorités stratégiques et des objectifs ». Les « usagers » (parents...) et les « partenaires » (collectivité, associations, entreprises...) participent à cette « auto-évaluation ». L'établissement est comparé à des « établissements similaires ». Le rapport d'auto-évaluation est « présenté au conseil d'école, intégré au dossier destiné aux évaluateurs externes, transmis aux autorités de rattachement ».

### ► Evaluation externe

Les évaluateurs externes seraient « un inspecteur qui n'est pas de la circonscription, un directeur d'école d'une autre école, un conseiller pédagogique. Peut-être des enseignants. Dans tous les cas, ils seront formés et devront signer la charte de déontologie. Cette formation donnera lieu à une validation de compétences. » Dans certains départements, ils pourront être des « personnalités extérieures ».

Après avoir identifié « les points d'appui et les marges de progrès », les évaluateurs externes devraient proposer un plan d'action et de formation. Il s'agit donc d'un autre levier pour imposer des formations non choisies ou des accompagnements obligatoires PPCR !

Les écoles REP+ subiront-elles une évaluation permanente puisque la part variable de l'indemnité sera déterminée école par école ? En tout cas, cela entraînera un fonctionnement où le risque d'opposer les personnels entre eux et voir s'accroître les tensions est grand. ■

## Des attaques statutaires sans précédent

L'ensemble de ces dispositions constitue une attaque statutaire sans précédent, en lien direct avec les autres mesures du « Grenelle » du ministre Blanquer :

► **Fusion des corps d'inspection (IEN/IA-IPR)** pour recentrer leurs missions sur le « pilotage » (comprendre : la mise au pas des personnels) ;

► **« Délégation de compétences » prévue par la loi Rilhac** qui accorderait aux directeurs une « autorité fonctionnelle » de la part du DASEN, leur conférant ainsi un quasi-statut de supérieur hiérarchique ;

► **Expérimentation Macron-Blanquer à Marseille** qui permettrait notamment aux directeurs de recruter les enseignants ;

► **Mise en place de RH de proximité**, véritables DRH comme dans le privé.

Le SNUDI-FO revendique l'abandon pur et simple de ces mesures visant à bouleverser le fonctionnement de l'École publique, à piétiner nos statuts et à instaurer un management digne des entreprises privées au sein de l'Education nationale. Le SNUDI-FO y oppose ses exigences en termes de recrutement massif de personnels sous statut et d'augmentation immédiate des salaires par la revalorisation de 21% de la valeur du point d'indice. ■



## Force Ouvrière organise la résistance !

**D**ès septembre 2020, à tous les niveaux, le syndicat a organisé la mobilisation. FO a multiplié les initiatives de démarches unitaires.

En octobre 2020 : le SNUDI-FO propose et obtient un communiqué unitaire national SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE UNSA, CGT, SUD et SGEN CFDT précisant notamment que « la formation "en constellations" ne doit pas déroger aux ORS des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées (...) » et « qu'une consigne claire soit adressée aux services académiques confirmant la liberté de choix tant pour la participation que les problématiques traitées. »



En décembre 2020 : la FNEC FP-FO dépose un avis en CHSCT Ministériel :

*“Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en “constellations” dans les départements. Les remontées faites par nos collègues nous inquiètent beaucoup et nous amènent à vous alerter sur les risques que ne manquera pas d’engendrer ce dispositif si sa mise en place se poursuit. La co-observation, l’autoévaluation, l’évaluation par les pairs, qualifiés d’ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation... Dans ces conditions, le CHSCT-M demande :*

- Qu’aucune obligation ne soit faite pour participer à ces formations,
  - Le respect de la liberté de s’inscrire dans toutes les autres formations proposées,
  - Le maintien de la formation statutaire, sur temps de travail, librement choisie basée sur le volontariat des personnels.
- Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, le CHSCTM demande la suspension de ce dispositif.”*

**Pour : FO, FSU ; Abstention : UNSA**

### ► Le statut comme rempart contre la déréglementation du ministre

Dans certains départements comme l’Eure ou l’Yonne, les CTSD et CHSCT-D se prononcent pour l’abandon du dispositif de formation par « constellations » et de l’accompagnement PPCR.

En Indre-et-Loire, le Val-de-Marne, la Saône-et-Loire... le SNUDI-FO a opposé le statut aux IA-DASEN et obtenu le caractère non obligatoire des visites entre pairs dans les classes, celles-ci n’étant pas réglementaires.

Dans le Gard, le SNUDI-FO obtient que les visites des conseillers pédagogiques ne soient pas imposées, celles-ci se faisant au-delà des 18h réglementaires d’animations pédagogiques.

Dans d’autres départements, c’est le conseiller pédagogique qui fait classe lors de sa venue.

Malgré les pressions exercées, le SNUDI-FO intervient pour faire respecter le statut et se tient à disposition des collègues pour toute aide. ■

## Mettre un coup d’arrêt à la casse de l’Ecole publique et des statuts

- Le **SNUDI-FO**, avec sa fédération la **FNEC FP-FO**, n’accepte pas ces contre-réformes et reste inconditionnellement attaché au Statut et à la liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux.
- Le **SNUDI-FO** revendique l’abandon du dispositif de formations par « constellations » et le retour au libre choix de la formation continue.
- Le **SNUDI-FO** revendique l’abandon de PPCR et des dispositions issues du Grenelle et mettra tout en œuvre pour l’obtenir. Il invite les personnels à se réunir, avec leurs syndicats, pour prendre position contre ces projets et décider des initiatives pour la satisfaction des revendications.